

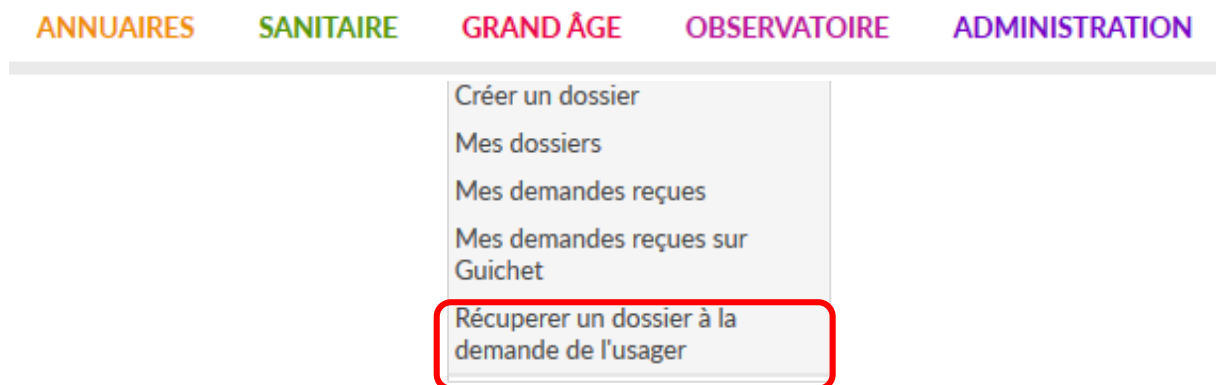
FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE

Le Bris de glace

(Récupérer un dossier à la demande d'un usager)

La fonction « Bris de glace » permet à un professionnel hospitalier de récupérer temporairement la responsabilité d'un dossier médico-social. Grâce à celle-ci, il pourra mettre à jour les données d'un dossier existant et éviter ainsi la création de doublons de dossiers dans ViaTrajectoire.

Étape 1 : Sélectionner « Récupérer un dossier à la demande de l'usager » dans le menu « Grand-âge ».



Étape 2 : Renseigner le numéro de la demande concernée ainsi que l'identité de l'usager, puis cliquer sur « Rechercher ».

N° de dossier 15355159 ?
Nom Dumont
Rechercher

Étape 3 : Une fenêtre d'information s'affiche. Cliquer sur « Démarrer » pour accéder à la fonction « Bris de glace ».

Vous n'êtes actuellement pas habilité à accéder au dossier de cette personne.

dossier n° 15355159
M DUMONT Denis
Né(e) le 31/12/1931
10 rue des compagnons, 14000 CAEN
Créé le 01/06/2015, modifié le 01/06/2015

Vous devez répondre à quelques questions afin de savoir si vous êtes en droit d'accéder au dossier.

Attention, l'utilisation de cette fonctionnalité est surveillée par le système, les réponses apportées ci-dessous sont déclarées sur l'honneur.

Démarrer

Étape 4 : Répondre aux questions qui s'affichent puis cliquer sur « Accéder au dossier ».

Est-ce que votre structure accompagne actuellement le demandeur dans sa démarche ?

Oui Non

Avez-vous l'accord du demandeur ?

Oui Non Le demandeur n'est pas en capacité de répondre

Accéder au dossier

Étape 5 : Renseigner les éléments demandés puis cliquer sur « Je force l'accès au dossier ».

Accès Bris de glace

Fermer X

Forcer l'accès au dossier

Cette fonction est une procédure d'urgence qui ne doit être employée qu'en cas d'impossibilité absolue de suivre la procédure normale.

Remplir les dernières informations pour vous attribuer le dossier

Quelle est la structure qui accompagne l'utilisateur ?

Etablissement

Unité

Je force l'accès au dossier

Retour au tableau de bord

Étape 6 : Le dossier concerné s'affiche. Cliquer sur « Débloquer les gestions des demandes » pour activer la modification du dossier.

Penser à bien enregistrer toutes les modifications apportées. Les EHPAD sollicités recevront automatiquement la mise à jour du dossier.

Suivi des demandes

Vous n'avez pas les droits pour gérer les demandes

Débloquer les gestions des demandes

Afficher les demandes annulées

Il n'y a aucun établissement sélectionné pour le moment

Étape 7 : Valider la fenêtre de confirmation qui s'affiche.

Accès Bris de glace

Fermer X

Débloquer la gestion des demandes

Vous n'êtes actuellement pas habilité à gérer les échanges avec les établissements médico-sociaux. Attention, en forçant l'accès, vous certifiez que

- votre unité accompagne le demandeur dans sa démarche
- vous avez l'accord du demandeur ou de l'un de ses aidants (l'utilisation de cette fonctionnalité est surveillée par le système, ne l'utilisez pas si vous n'êtes pas sûr d'avoir l'accord des personnes concernées).

J'accepte les conditions, je débloque la gestion des demandes

Annuler